

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°805) DE MISE A DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ, A L'ASSOCIATION « FINE PRODUCTION », A TITRE PAYANT

DÉCISION N° DM-22-410 EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Fine Production » représentée par Madame Laurène BARBIER-COMBELLES, en qualité de Présidente, et domiciliée 34 rue de la Montagne Sainte-Geneviève, 75005 PARIS, afin d'organiser des répétitions, dans la salle Berlioz, le 17 octobre de 10h00 à 16h30, le 18 octobre de 9h30 à 16h30 et le 21 octobre 2022 de 10h00 à 17h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'Association « Fine Production » représentée par Madame Laurène BARBIER-COMBELLES, en qualité de Présidente, et domiciliée 34 rue de la Montagne Sainte-Geneviève, 75005 PARIS, une convention de location de salle, pour un montant de 189 € TTC (cent quatre-vingt-neuf euros), afin d'organiser des répétitions, dans la salle Berlioz, le 17 octobre de 10h00 à 16h30, le 18 octobre de 9h30 à 16h30 et le 21 octobre 2022 de 10h00 à 17h30 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20221114-Imc1H9964H1-AR Date de réception en Préfecture : 14/11/2022

Date de Publication: 14/11/2022